

CONFÉRENCE PAIX ET SÉCURITÉ

Vendredi 28 mars 2014 – 18h30 à 20h
12 place du Panthéon, Escalier M, Salle des Fêtes

Regards croisés sur les instruments multilatéraux de non-prolifération et de désarmement

Intervenants

JEAN-HUGUES SIMON-MICHEL, Ambassadeur, Représentant Permanent de la France auprès de la Conférence du Désarmement à Genève

SYLVIE BRIGOT-VILAIN, Directrice de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel (ICBL), collectif co-récipiendaire du Prix Nobel de la Paix en 1997

Discutant

SERGE SUR, Professeur émérite de Droit Public à l'Université Panthéon-Assas, Directeur du Centre Thucydide – Analyse et Recherche en Relations Internationales

**Association des étudiants en droit
international public d'Assas**

Inscription obligatoire:
contact@aedipa.org



PRÉSENTATION

Dans le cadre du cycle de conférence de droit international public organisé par l'AEDIPA, nous aborderons, lors de ce premier rendez-vous consacré aux questions de paix et sécurité internationale, l'étude des instruments multilatéraux de désarmement et de non-prolifération. Trois intervenants d'une grande qualité sont ainsi conviés pour animer la discussion.

L'Ambassadeur **J. H. SIMON-MICHEL**, Représentant Permanent de la France auprès de la Conférence du Désarmement à Genève, nous parlera de son expérience de diplomate au sein du processus institutionnel onusien par lequel la majorité de ces grands textes ont été discuté, négociés et adoptés (Traité de Non-Prolifération de 1968, la Convention sur les armes biologiques de 1972, ou encore la Convention interdisant les armes chimiques de 1993). Les problématiques liées au blocage de cette « machinerie » du désarmement et aux éventuelles voies de recours seront au cœur de nos échanges.

Dans ce contexte particulier, diverses initiatives ont vu le jour afin d'élaborer et d'adopter de nouveaux instruments multilatéraux en dehors du cadre onusien classique. Mme **S. BRIGOT-VILAIN**, Directrice de la Campagne internationale pour interdire les mines – Coalition contre les armes à sous-munitions (ICBL-CMC), interviendra à propos de l'adoption de la Convention d'Ottawa (1997) et d'Oslo (2008) relatives respectivement aux mines antipersonnel et aux armes à sous-minutions, et nous expliquera notamment quel rôle a pu jouer la société civile dans ces négociations traditionnellement réservées aux États.

Le professeur **S. SUR**, Professeur émérite de Droit Public à l'Université Panthéon-Assas, nous fera part de ses analyses en réaction à ces deux interventions, avant que la parole ne soit donnée au public pour une séance de questions/réponses.